

Orientations	ENJEUX	Synthèse de l'existant sur le territoire à la connaissance de l'Etat	Leviers d'action	Aménagement et urbanisme	Transports et mobilité	Bâtiment	Energie	Développement économique	PLU à Enjeux	Source et référence réglementaire	Contribution vis-à-vis du changement climatique		RECOMMANDATIONS (Contribution du PECCLES - SECTAM/DDTM 35)		
											Atténuation	Adaptation			
A. Connaître et comprendre le contexte et le fonctionnement du territoire	I- ECONOMIE D'ENERGIE : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE II- ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (REDUIRE LES EMISSIONS DE GES, REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUTIONS ATMOPHERIQUES, AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR) III- S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE IV- ENERGIE RENOUVELABLE : AUGMENTER LA PRODUCTION	- DONNEES ENER'GES - EOLIEN CONSTRUIT - EOLIEN Permis de Construire - POUR L'EOLIEN - ZONES A + DE 500 M DES HABITATIONS - ZDE - PHOTOVOLTAIQUE AU SOL - METHANISATION - GAZ - CARTE PCET, AGENDA - PACTE ELECTRIQUE BRETON	A.1. S'appuyer sur le diagnostic GES du territoire pour évaluer les impacts des scénarios d'urbanisme au moment de la rédaction du PADD	x	x					x	Code urba : L. 122-1-2	x	- A partir des données Ener'GES, faire une analyse des impacts des émissions importantes. Voir quelles actions peuvent être étudiées.		
			A.2. S'appuyer sur le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et son référentiel	x						x	Loi ENE article 252 et suivants	x		- Tenir compte des orientations relatives à l'Energie et au Climat du PCET en préfiguration et du SCoT du Pays de Fougères. Les retranscrire dans le PADD et les orientations d'aménagement du PLU	
			A.3. Mettre en place des outils d'observation et de maîtrise du foncier	x							x	Code urba : L. 122-1-2	x		- Observatoire de la Consommation foncière (DDTM 35 - SEHCV)
			A.4. Evaluer les caractéristiques de l'organisation des déplacements de son territoire		x						x	Code urba : L. 122-1-2			- Prendre en compte les données liées aux déplacements (notamment domicile-travail) et étudier les pistes pour réduire ces déplacements.
			A.5. Connaître les émissions de gaz à effet de serre et de polluants dues aux transports, suivre leur évolution et tester l'impact des mesures envisagées			x					x	Code urba : L. 122-1-2	x		- Regarder la part importante d'émissions dues au fret
			A.6. Améliorer les connaissances locales sur les énergies renouvelables						x		x	Code urba : L.122-1-2	x	x	- Etablir un état des lieux des productions énergétiques actuelles et potentielles (éolien solaire, photovoltaïque, biomasse...) sur le territoire. - Faire une analyse du gisement de biomasse (déjections animales, déchets verts, boues, déchets industriels agro-alimentaires, restauration collective)
			A.7. Obtenir une connaissance très fine de l'énergie et des infrastructures électriques sur son territoire						x		x	Code urba : L.122-1-2	x		- Etablir un état des lieux des infrastructures électriques et de gaz. - Etablir un diagnostic des consommations sur le territoire : répartition géographique et détection des consommations importantes
B. Evaluer la vulnérabilité du territoire	III- S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	- T° C - PRECIPITATIONS	B.1. Améliorer les connaissances locales sur les impacts du changement climatique notamment sur les débits et niveaux des cours d'eau, la biodiversité, les risques naturels, les activités économiques et la santé publique	x					x	Code urba : L. 122-1-2		x	- Volet adaptation au changement climatique : Etablir un état des lieux des risques : débits et niveaux des cours d'eau, impact sur les activités économiques, actions de prévention et de protection des impacts sur la santé publique.		
C. Lutter contre l'étalement urbain et le mitage, agir sur l'aménagement à toutes les échelles pour limiter les déplacements induits de la population permanente et touristique	I- ECONOMIE D'ENERGIE : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE II- ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (REDUIRE LES EMISSIONS DE GES, REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUTIONS ATMOPHERIQUES, AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR) III- S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		C.1. Renforcer les centralités urbaines	x	x				x	Code urba : L. 121-1, L. 121-1-5, L. 122-1-4, L. 122-1-7	x		- Etablir un bilan de la consommation foncière. Le PLU doit viser la densification du tissu existant en inventoriant l'ensemble des dents creuses et des secteurs susceptibles d'accueillir de nouveaux logements, commerces...		
			C.2. Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers et la compacité	x	x				x	Code urba : L. 121-1	x		- Mettre en œuvre les conditions de la diversité des fonctions urbaines dans le règlement, notamment. Dans les projets d'aménagements : incorporer habitat, activités, équipements pour les quartiers résidentiels existants ou futurs.		
			C.3. Réhabiliter les friches urbaines polluées (industrielles, zones d'activités...) afin de permettre leur réutilisation	x						x	Code urba : L. 121-1	x		- Faire un état des lieux des friches industrielles, des carrières	
			C.4. Favoriser les solutions alternatives aux déplacements (pôles de proximité avec des niveaux de service suffisants, aménagement numérique du territoire)		x					x	Code urba : L. 121-1	x		- Etablir un diagnostic des pôles de proximité sur le territoire et prévoir un aménagement numérique du territoire : favoriser la mise en place de réseau haut et très haut débit	
D. Conditionner l'urbanisation de certains secteurs à l'atteinte de performances énergétiques des constructions en termes de sobriété et d'efficacité énergétiques	I- ECONOMIE D'ENERGIE : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE	- DONNEES ENER'GES	D.1. Proposer des prescriptions de performances énergétiques, urbanistiques et architecturales à travers le cahier des charges des ZAC lors des autorisations de construire sur la parcelle cédée	x					x	Code urba : L. 122-1-5-V	x		- Proposer des prescriptions de performances énergétiques		
			D.2. Lors de la réalisation d'opérations d'aménagement, intégrer des critères énergétiques et environnementaux tels que des démarches éco-quartier, éco-hameau	x						x	Code urba : L. 122-1-5-V	x		- Proposer des critères énergétiques : démarches éco-hameau	
			D.3. Conditionner l'urbanisation de certains secteurs à l'atteinte de performances des constructions en terme de production d'énergies renouvelables	x						x	Code urba : L. 128-1, L. 122-1-5-V, L. 128-4	x		- Dans la réglementation du PLU : prévoir la possibilité de dépassement des règles de densité de construction pour les bâtiments très performants en énergie (bonus de COS) Rappeler la RT 2012 : performances énergétiques des constructions neuves	
risques naturels liés au changement climatique (canicules, inondations, retrait-gonflement des argiles, submersion marine...) dans les documents d'urbanisme, afin de protéger les populations et les biens, et préserver	III- S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	- T° C - PRECIPITATIONS	E.1. Intégrer dans les documents d'urbanisme en sus de la prise en compte des risques naturels actuels, leurs évolutions résultant des changements climatiques, notamment le risque inondation	x					x	Code urba : L. 121-1-1, L. 122-1-13		x	- Etablir une prospective des risques naturels dans le rapport de présentation : évolution des espèces végétales, risques naturels, impact sur les activités économiques. Traduire cette prospective dans le PADD et dans les orientations d'aménagement (Intégrer le risque inondation)		
F. Développer les offres de transport alternatives à la voiture particulière	II- ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUTIONS ATMOPHERIQUES, AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR)	- DONNEES ENER'GES	F.1. Optimiser et développer l'offre de transports collectifs		x				x	Code urba : L. 121-1, L. 122-1-5-III, L. 122-1-9	x		- Etablir un état des lieux : offre de transports, pratiques, potentiels		
			F.2. Développer l'intermodalité pour faciliter l'usage des transports collectifs		x				x	Code urba : L. 122-1-8 et 2	x		- Rechercher quelles possibilités pour l'intermodalité avec les territoires voisins		
			F.3. Développer les modes doux et les nouvelles pratiques de mobilité (covoiturage, auto-partage, transport à la demande)		x					x	Code urba : L. 122-1-8 et 2	x		- Dans les orientations d'aménagement : Assurer les continuités piétonnes et cyclables - Promouvoir la création de parking dédiés au co-voiturage - Mettre en place le transport à la demande - Coordonner avec les communes périphériques	
			F.4. Prévoir les infrastructures nécessaires à la recharge des véhicules propres lors du renouvellement des aménagements urbains		x					x	Code urba : L. 122-1-8-1, Code construction habitation : R. 111-14-2	x			
G. Maîtriser et contrôler l'usage de la voiture en ville	II- ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUTIONS ATMOPHERIQUES, AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR ET PIC D'OZONE)	- DONNEES ENER'GES	G.1. Restreindre l'accès au centre ville		x				x	Code urba : L. 122-1-8-1	x		- Protéger l'accès de certaines zones de centre ville.		
			G.2. Réduire les vitesses (création de « zones 30 »)		x				x	Code urba : L. 122-1-8	x		- Diagnostic risque en centre-ville : la réglementation est-elle suffisante ?		
			G.3. Réglementer le stationnement		x				x	Code urba : L. 122-1-8-1 et 2	x		- Diagnostic : vérifier l'impact de l'augmentation de la population sur le stationnement.		

Orientations	ENJEUX	Synthèse de l'existant sur le territoire à la connaissance de l'Etat	Leviers d'action	Aménagement et urbanisme	Transports et mobilité	Bâtiment	Energie	Développement économique	PLU à Enjeux	Source et référence réglementaire	Contribution vis-à-vis du changement climatique		RECOMMANDATIONS (Contribution du PECCLES – SECTAM/DDTM 36)
											Atténuation	Adaptation	
H. Réduire et optimiser le transport routier des marchandises	II- ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUTIONS ATMOPHERIQUES, AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR)	- DONNEES ENER'GES	H.1. Rationaliser la logistique urbaine		x					Code urba : L. 122-1-8	x		Au vu des résultats de l'étude Ener'GES, la part du fret semble élevée. - Participer aux réflexions régionales, départementales, sur la gestion du fret
I. Interroger la vulnérabilité des réseaux de transport routier et définir une réponse aux événements extrêmes plus fréquents (inondations, canicule, submersion marine, retrait-gonflement des argiles...)	III- S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	- T° C - PRECIPITATIONS	I.1. Déterminer les processus climatiques et les impacts qui pourront perturber les services de transports et définir des plans d'action renforcés I.2. Interdire la construction d'infrastructures à durées de vie longue sur les zones à risques I.3. Améliorer la capacité de stockage via la perméabilisation des voiries sur les zones à risques et la création de zones d'expansion des crues		x				X	Code urba : L. 122-1-2		x	- Etablir un diagnostic sur la vulnérabilité des infrastructures : réseaux d'eau, électricité, gaz, télécommunication...
J. Connaître et comprendre le fonctionnement énergétique du parc existant	I- ECONOMIE D'ENERGIE : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE	- DONNEES ENER'GES	J.1. Réaliser un diagnostic du bâtiment pour évaluer le potentiel d'amélioration J.2. Qualifier les enjeux locaux (maisons individuelles, copropriétés, logements sociaux, énergie à développer...) pour mettre en place les dispositifs de soutien appropriés			x			x	Code urba : L. 122-1-2	x		- Vérifier les résultats du Diagnostic de Performance Energétique et analyser les résultats Aides spécifiques pour les collectivités sur le volet Energie - Approche Environnementale de l'Urbanisme (participation financière de l'ADEME) - Financement Eco-Faur (appui technique et financier du Conseil Régional de Bretagne) - Boucle énergétique locale
K. Encourager la réhabilitation du parc résidentiel et tertiaire existant, notamment pour lutter contre la précarité énergétique	I- ECONOMIE D'ENERGIE : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE		K.1. Inscrire dans les documents d'urbanisme des objectifs de la politique d'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existant public ou privé			x			x	Code urba : L. 122-1, L. 122-1-7	x		- Recenser les cas de bâtiments Favoriser la réalisation d'opérations de reconstruction ou réhabilitation d'immeubles vétustes ou inadaptes Aides spécifiques pour les collectivités sur le volet Energie - Approche Environnementale de l'Urbanisme (participation financière de l'ADEME) - Financement Eco-Faur (appui technique et financier du Conseil Régional de Bretagne) - Boucle énergétique locale
L. Favoriser l'éco-construction et la performance énergétique dans les constructions neuves	I- ECONOMIE D'ENERGIE : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE IV- ENERGIE RENEUVELABLE : AUGMENTER LA PRODUCTION	- EOLIEN CONSTRUIT - EOLIEN PC - PHOTOVOLTAIQUE AU SOL - METHANISATION	L.1. Mettre en place la bonification du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) L.2. Optimiser la végétalisation lors des projets des constructions L.3. Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables comme sources de production d'énergie dans tous les projets de constructions neuves L.4. Promouvoir l'utilisation d'éco-matériaux			x			x	Code urba : L. 128-1 Code urba : L. 122-1-5-VII Code urba : L. 111-6-2, L. 122-1-5, L. 128-4 Code urba : L. 111-6-2	x	x	- Dans la réglementation du PLU : prévoir la possibilité de dépassement des règles de densité de construction pour les bâtiments très performants en énergie (bonus de COS) - Rappeler la RT 2012 : performances énergétiques des constructions neuves - Prévoir des espèces adaptées à l'évolution climatique - Dans la réglementation, proscrire les articles limitant l'utilisation de l'énergie renouvelable. - Conditionner la construction de bâtiments neufs à la performance énergétique. Etudier la possibilité de ressource énergie collective. - Encourager l'utilisation de solutions alternatives au fioul - Encourager la formation des artisans locaux pour une offre de qualité
M. Intégrer les évolutions des risques naturels dues au changement climatique dans les projets de conception ou de réhabilitation des bâtiments	III- S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	- DONNEES ENER'GES	M.1. Viser dans les bâtiments le confort d'été et les mesures « tampon » des pics de chaleur en limitant les technologies défavorables à l'atténuation			x			x	Code urba : L. 111-6-2		x	
N. Promouvoir le développement de projets d'énergies renouvelables durables	I- ECONOMIE D'ENERGIE : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE IV- ENERGIE RENEUVELABLE : AUGMENTER LA PRODUCTION	- EOLIEN CONSTRUIT - EOLIEN PC - PHOTOVOLTAIQUE AU SOL - METHANISATION	N.1. Mobiliser/utiliser le bâti pour construire de l'énergie renouvelable N.2. Mobiliser les infrastructures urbaines comme gisement complémentaire d'énergie renouvelable (réseaux d'eaux usées, réseau d'eau potable, déchets ménagers) N.3. Promouvoir les projets collectifs ou mutualisés (photovoltaïque, méthanisation, bois énergie, réseau de chaleur) en prenant en compte l'approvisionnement et en étant très attentif aux questions sanitaires, notamment la qualité de l'air				x		x	Code urba : L. 121-1, L. 128-1, L. 111-6-2 Code urba : L. 121-1 Code urba : L. 111-6-2, L. 121-1, L. 128-4	x		- Dans la réglementation, proscrire les articles limitant l'utilisation de l'énergie renouvelable. - Encourager l'utilisation des énergies renouvelables sur le bâtiment public - Définir les gisements potentiels - Analyser les données du diagnostic avec les gros consommateurs et l'évolution des consommations - Recenser les partenariats avec les utilisateurs
O. Préparer et adapter les réseaux de transport et de distribution de l'énergie	I- ECONOMIE D'ENERGIE : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE III- S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	- PACTE ENERGETIQUE BRETON	O.1. Optimiser la gestion des réseaux publics de distribution de l'énergie O.2. Anticiper le développement d'éventuelles infrastructures de transport d'électricité				x		x	Code urba : L. 122-1-5-VI Code urba : L. 122-1-5-VI	x		- Etudier l'impact de l'augmentation des activités et populations sur l'augmentation des consommations et la disponibilité du réseau - Vérifier auprès du Syndicat d'Electricité les projets envisagés sur le territoire
P. Adapter la consommation énergétique	I- ECONOMIE D'ENERGIE : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE III- S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	- DONNEES ENER'GES	P.1. Favoriser la prise en compte intégrée du confort d'été et du confort d'hiver dans les bâtiments P.2. Favoriser le recours aux énergies renouvelables (bâtiments, réseaux de chaleur...) pour pallier les difficultés de production d'énergie classique				x		x	Code urba : L. 111-6-2 Code urba : L. 111-6-2, L. 121-1, L. 128-4		x	- Veiller à l'orientation des bâtiments - Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics - Réfléchir à la mise en place de réseaux de chaleur collectif lors de projets d'urbanisme
Q. Adapter la production d'énergie	III- S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	- PACTE ENERGETIQUE BRETON	Q.1. Prospecter la vulnérabilité des réseaux de distribution aux impacts du changement climatique (événements extrêmes) Q.2. Définir les conséquences économiques et sociales pour le territoire de coupures plus courantes et définir les renforcements de réseau ou des systèmes palliatifs				x		X	Code urba : L. 122-1-2 Code urba : L. 122-1-5-VI		x	- Etablir un diagnostic sur la vulnérabilité des infrastructures : réseaux d'eau, électricité, gaz, télécommunication... - Etudier ce volet avec le Syndicat d'Electricité